

Annexe 20 évaluation des risques sanitaires

(onglet 18 du classeur papier)

Les termes entre « guillemets » sont extrait du rapport d'enquête publique.

Page 23 : les formules mathématiques ne tiennent pas compte de l'effet cocktail (combinaison de plusieurs substances chimiques).

Page 25 : ^{6.3.1} « tout modèle est une représentation simplifiée de la réalité ». Les employés et riverains sont eux dans la réalité !

Il n'y a pas d'analyse sur les effets à long terme (plusieurs années) d'une exposition des personnes et en particulier des enfants.

Page 28 § 6.5 : « ces incertitudes ne sont cependant pas quantifiables »

Ces quelques remarques montrent qu'il est impossible de connaître l'impact sur les personnes des produits chimiques utilisés.

Cette usine est trop proche des premières habitations et écoles. Vous ne pouvez pas autoriser cette usine à poursuivre ses activités.

Hélène & Jean-Pierre Mével



hce JM JLM

Quelques dates :

2015 : Association DOIT naître pour protéger les riverains de substances polluantes pouvant provoquer, en outre, le cancer.

Nov 2018 : décision favorable à l'association du tribunal administratif pour interdire l'exploitation ?? Appel qui engendre une N^{de} enquête qui est menée au 3/10/2020.

Et pendant ce temps ???

Quel avenir pour la population ?

1 Stop après "X" morts à des carrefours
Combien de morts pour cancer (ou autre) dues à ces substances polluantes pour obtenir 1 arrêt pur et simple d'usine à risque en zone habitée.

Roselyne Blanchard

moi-même inquiète pour mon futur médical puisque je travaille en l'IME cl. Royer depuis 1993. Je pense également au corps plus fragile des jeunes accueillis dans l'établissement depuis l'activité de l'usine.

Tenir de votre attention !

ST Nazaire

23/9/2020



Permanence du commissaire-enquêteur
du jeudi 24 septembre 2020 de
13 h 30 à 17 h 30

M Michel Chausse m'a remis un document
au nom de la SPCNE comprenant
11 feuilles recto verso reliées numérotées
de 1 à 8.

Merci aux élus de prendre leurs
responsabilités et tenir leurs engagements
sur la qualité de l'air, la santé ne sont ils
pas une priorité. La justice a été faite
dans ce sens, il serait juste d'en tenir
compte.

Jacques Picault